

arrivera à une telle entente, car ce sera un pas en avant, tandis que le défaut de pareil accord serait peut-être un pas en arrière.

Le discours du trône indique dans une bonne mesure les progrès accomplis au Canada par notre population. Il convient de répéter que dans une grande mesure ces progrès sont directement attribuables au premier ministre. C'est un grand chef, un grand Canadien et un grand homme d'Etat dont tous nos concitoyens sont fiers à juste titre. Sa place dans l'histoire canadienne et mondiale est assurée.

J'ai une autre remarque à formuler au sujet des grands hommes. Je manquerais à mes responsabilités envers tous les Néo-Ecossais et même envers tous les Canadiens, si je ne disais un mot d'appréciation des services qu'a rendus le ministre des Finances (M. Ilsley). Nous, de la Nouvelle-Ecosse, sommes justement fiers de notre ministre. Aucun autre homme n'a travaillé avec plus d'assiduité, avec plus de sincérité et n'a rendu plus de services à sa province natale et à son pays que le ministre des Finances. Il s'est créé une réputation insurpassable d'intégrité, même dans un domaine qui parfois ne plaît pas plus à lui qu'à la masse de la population. Il s'est taillé dans notre histoire une place qui le classe parmi les grands hommes publics de la nation.

Une dernière pensée. Notre pays qui a si bien su se distinguer durant la guerre, avec sa population d'à peine douze millions d'habitants, dispose d'une expérience et de réalisations qui lui seront d'un précieux appoint dans la solution des problèmes complexes et presque insolubles de la paix.

Le succès de notre effort de guerre, il faut le chercher dans l'esprit d'initiative, la détermination et la communauté d'intention qui ont existé d'un océan à l'autre. Rien de moins ne nous permettra de nous acquitter de nos responsabilités nouvelles comme nation, au pays et à l'étranger.

Bien convaincus que l'esprit d'union nous a assuré le salut durant la guerre, nous pouvons maintenant marcher de l'avant pleinement confiants de trouver encore une fois le salut en temps de paix.

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): Le discours du trône est une coutume de la procédure parlementaire britannique qui remonte à une époque reculée. C'est un discours préparé par le Gouvernement et lu par le représentant de la Couronne. Dans le débat auquel il donne lieu, ce sont habituellement deux jeunes députés, c'est-à-dire deux jeunes membres du parti gouvernemental, qui ont l'honneur de proposer et d'appuyer son adoption. La tradition et la coutume veulent que les motionnaires présentent des discours qui ne prêtent guère à la controverse, qui ne

[M. Winters.]

louent en rien l'opposition et qui ne décernent que des éloges au Gouvernement. Je tiens à féliciter les deux orateurs que nous avons entendus, de leur façon de respecter une tradition aussi ancienne.

Voici une occasion où nous pouvons les excuser de n'avoir que des louanges à offrir au Gouvernement. Voici également une occasion où nous pouvons leur pardonner de n'avoir aucun éloge à adresser à l'opposition. Sans m'arrêter plus longtemps à cet aspect particulier de la question, je puis dire bien sincèrement que, sans être en tout point d'accord avec ces honorables députés, nous pouvons les louer de leur effort et, pour ma part, je désire joindre mes félicitations à celles qu'ils ont déjà reçues.

Je ne m'arrête qu'à un autre sujet, dont il a déjà été fait mention: le départ du Gouverneur général et l'arrivée prochaine de son successeur. Nous avons rendu hommage cet après-midi à lord Athlone, qui doit bientôt nous quitter. Quant à son successeur, je suis sûr que nous lui souhaiterons tous la bienvenue la plus sincère et la plus cordiale. En plus d'être le futur représentant du roi au Canada, c'est un citoyen britannique de marque et un grand soldat. Je suis sûr que tous les Canadiens lui feront bon accueil à ce triple titre, tout comme je suis certain qu'il s'acquittera de ses nouvelles fonctions à son honneur personnel et à celui de la Couronne.

Ainsi que le veut la coutume, je formulerai mes autres observations à la prochaine séance de la Chambre. Je propose donc le renvoi de la discussion.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de M. Mackenzie King, la séance est levée à 5 h. 30 de l'après-midi.

Lundi 18 mars 1946

La séance est ouverte à trois heures.

JOUR DE JACK MINER

BILL FIXANT AU 10 AVRIL LE JOUR DE
JACK MINER ET DE LA FAUNE

M. J. R. MacNICOL (Davenport) demande à déposer le bill n° 2 concernant le jour de Jack Miner et de la faune.

—C'est un grand honneur pour moi de présenter ce projet de loi, et ma proposition est appuyée par un autre grand ami de Jack Miner, l'honorable représentant de Cochrane (M. Bradette). Cette mesure vise à consacrer le 10 avril comme le jour de Jack Miner et de la faune. Il semblerait que le 10 avril est une date des plus appropriées à